



Montréal, le 6 décembre 2005

**Par courriel et par la poste**

Me Mark Savard  
Cholette Savard, avocats, s.e.n.c.  
1, Place Laval  
Bureau 650  
Laval (Québec) H7N 1A1

Me Jean-Olivier Tremblay  
Affaires juridiques Hydro-Québec  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande de révision de M. Hugo Beaulieu de la décision D-2004-127R  
rendue dans le dossier R-3535-2004  
Dossier R-3588-2005**

---

Chers confrères,

La présente est pour vous informer que conformément à l'article 17 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, les régisseurs Gilles Boulianne et Louise Rozon procéderont à rendre la décision dans le dossier mentionné en titre, Me Robert Meunier étant désormais empêché d'agir.

Veuillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/